



© paulbranding / fotolia.com

FutureDRV Profile

FR

Prepared by: FutureDRV project consortium
IO: 01 ▫ Last update: August 2019
contact: claudia.ball@dekra.com
www.project-futuredrv.eu

Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union



Project coordinator:



DEKRA Akademie GmbH
B2 Educational Research and
Business Development International
Handwerkstrasse 15, 70565 Stuttgart (DE)

Project coordinator:
Claudia Ball (claudia.ball@dekra.com)

Co-funded by:



ERASMUS+
KA 2/ Strategic partnerships

ERASMUS+ grant agreement no:
2016-1-DE02-KA02-003234
Project duration:
September 2016 – August 2019

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.

Project partners:



3s research laboratory
Wiedner Hauptstr. 18,
1040 Vienna (AT)
www.3s.co.at
Contact: Sabine Schwenk
(schwenk@3s.co.at)



Transformation
Unit 11 Shaw Barn, Whitesmith, Lewes, East
Sussex, BN8 6JD
www.transformation.co.uk
Contact: James Tillyer
(enquiries@transformation.co.uk)



AFT
Avenue de Villiers 46,
75017 Paris (FR)
www.aft-dev.com
Contact: Moncef Semichi
(moncef.semichi@aft-dev.com)



DEKRA Akademie Kft.
Vermező ut 4., Budapest
www.dekra-akademie.hu
Contact: Zoltan Toth
(zoltan.toth@dekra.com)



StageIT
Korsgatan 10, 2 tr,
41116 Goteburg (SE)
www.stageit.se
Contact: Andreas Silfverberg
(Contact: andreas@stageit.se)



DEKRA SE
Service Division Training
Handwerkstr. 15, 70565 Stuttgart
www.dekra.com
Contact: Claudia Ball
(claudia.ball@dekra.com)

Associated partners:



Objectif et structure du profil FutureDRV

Le profil européen basé sur les acquis de l'apprentissage "FutureDRV" (transport de marchandises/passagers) donne une mise à jour et un aperçu des besoins en compétences des conducteurs professionnels jusqu'en 2035 et au-delà. Outre la dimension temporelle, il faut le niveau 4 de conduite automatisée comme référence pour définir les connaissances, aptitudes et compétences dans ce domaine professionnel. Le profil vise à améliorer l'employabilité future des conducteurs professionnels, qui est motivée par l'évolution massive des exigences en matière de qualifications, reflétant les évolutions dans le contexte de la technologie, de l'automatisation, des TIC ou des nouvelles formes d'apprentissage. Tout cela a un impact énorme sur le profil professionnel des futurs conducteurs professionnels. Quoi qu'il en soit, une main-d'œuvre bien qualifiée pour l'avenir exige un effort conjoint et l'engagement des différents groupes d'intervenants. C'est pourquoi le profil FutureDRV ne traite pas seulement d'un ensemble unique de compétences/mesures, mais se concentre sur la profession de conducteur professionnel et son développement futur dans son ensemble¹.

Les domaines d'apprentissage et les tâches décrites dans le profil FutureDRV ne sont pas définis comme des unités de qualification dans le cadre des programmes. Ils ne reflètent pas non plus le "CPC", la qualification initiale obligatoire des conducteurs professionnels à l'échelle européenne. En revanche, le profil FutureDRV est beaucoup plus complet que les exigences de la directive européenne 2003/59/CE et tente de décrire non seulement les exigences minimales pour les futurs conducteurs professionnels, mais aussi l'ensemble des compétences potentiellement nécessaires pour accomplir avec compétence les tâches d'un conducteur professionnel dans le futur.

Afin de servir différents objectifs, le profil FutureDRV a été défini en distinguant entre

- des "**exigences d'admission**" qui reflètent le minimum absolu de compétences attendues des conducteurs professionnels, y compris dans un avenir de conduite automatisée et autonome, et
- il faut s'attendre à ce qu'un professionnel de la conduite professionnelle réponde à des "**exigences de cœur de métier**" qui correspondent à un profil de qualification suffisant pour répondre à l'ensemble des besoins futurs en matière de compétences

Cette distinction entre les exigences d'entrée et les exigences de cœur de métier reflète les résultats de la recherche FutureDRV qui a conduit à la définition de scénarios extrêmes décrivant les développements futurs potentiels de la profession de conducteur professionnel²

Les exigences d'admission peuvent être considérées comme celles qui sont nécessaires pour assurer un minimum de sécurité aux conducteurs qui accompagnent des camions et des autobus autonomes. Elles ne peuvent cependant pas être considérées comme suffisantes pour permettre à un conducteur professionnel d'accomplir avec compétence toutes les tâches potentielles et

¹ En plus du profil FutureDRV, des "FutureDRV Learning Solutions" et des "FutureDRV Recommendations" ont été formulées à l'intention des différentes parties prenantes, avec des suggestions sur la manière de préparer les conducteurs professionnels à leur avenir. Une "FutureDRV TIMELINE" a également été développée, mettant une dimension temporelle aux changements à venir.

² Les "exigences d'admission" et les "exigences de cœur de métier" sont basées sur les activités de recherche du projet FutureDRV (cf. rapport IO1 "Informations générales sur les activités de recherche et les 4 scénarios FutureDRV"). Vous trouverez ce rapport dans la section de téléchargement du site Web FutureDRV <https://www.project-futuredrv.eu/index.php?id=5> (disponible à partir d'août 2019).

ne reflètent pas non plus qu'à l'avenir, il subsistera des situations de conduite qui ne pourront pas être automatisées mais devront être effectuées par des conducteurs bien formés. C'est pourquoi le profil décrit également les exigences de cœur de métier qui devraient être ajoutées aux exigences d'admission en fonction des tâches réelles à accomplir par un (groupe de) conducteurs à l'avenir. De cette façon, le profil permet de spécifier des profils spécifiques à une fonction, par exemple en définissant un conducteur de camion plus orienté vers le service, qui transporte principalement des marchandises pour les utilisateurs finaux ou un conducteur de bus qui conduit un bus touristique sur de longues distances et fournit également des services supplémentaires aux passagers, mais aussi un profil complet de conducteur professionnel à utiliser, par exemple, pour des programmes de qualification nationaux. Les sous-domaines de compétences peuvent être considérés comme des modules de formation. Voir sur la figure 1 à quoi ces profils pourraient ressembler. Une version numérique du profil du FutureDRV est disponible sur le site Web du FutureDRV à l'adresse www.project-futuredrv.eu Veuillez prendre contact avec le consortium du projet FutureDRV si vous souhaitez spécifier un profil concret basé sur le profil FutureDRV.

The profile is divided into “Work Tasks” that reflect job-specific competences while “Transversal Work Tasks” reflect competences that are necessary for and affect all tasks/work processes. The following areas have been defined:

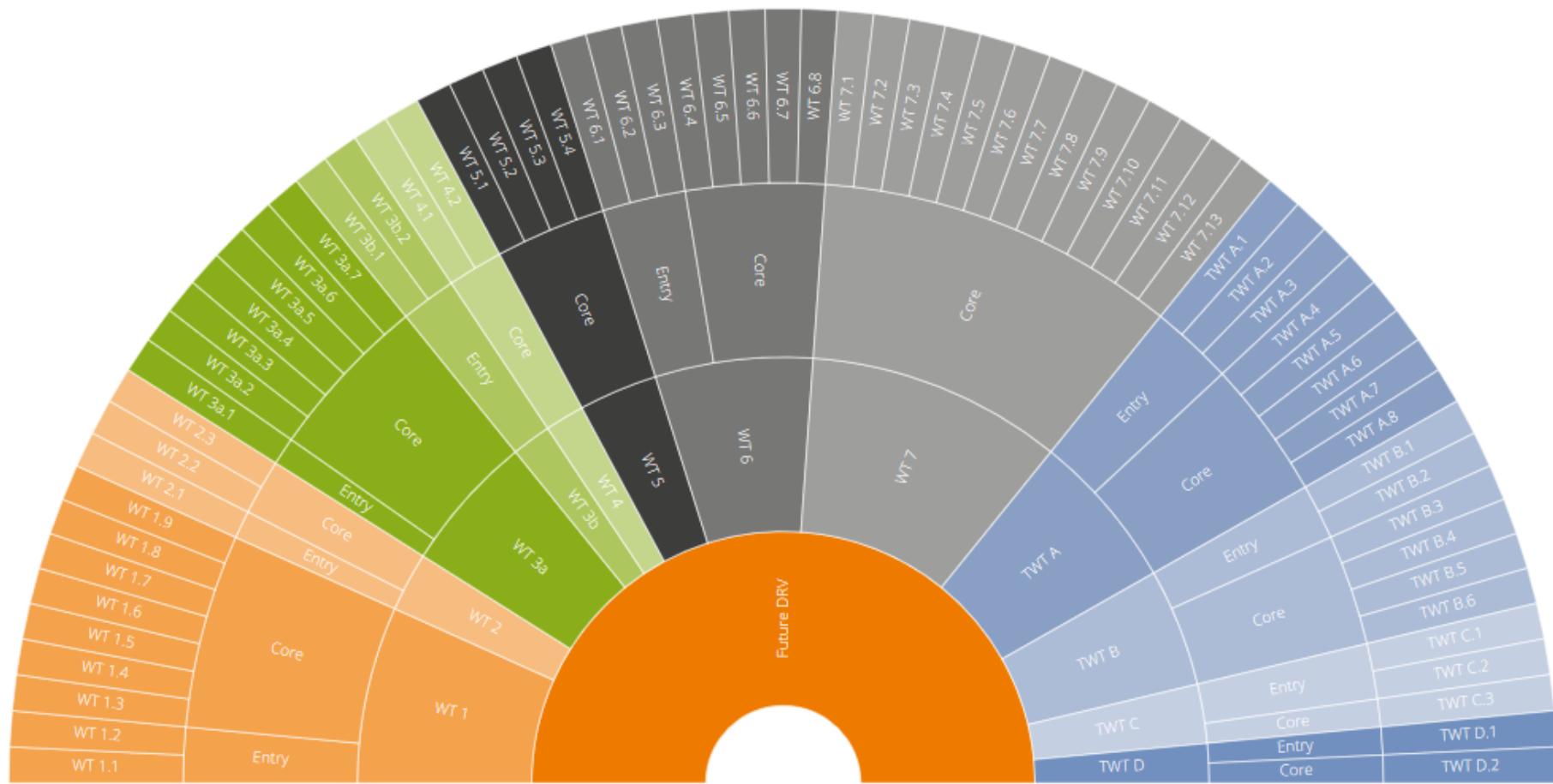
Tâches professionnelles

- WT 1) Surveillance et manœuvre du véhicule
- WT 2) Réalisation des tâches préalables au départ
- WT 3a) Chargement et déchargement
- WT 3b) Sécurité des passagers
- WT 4) Planification des temps de conduite et des itinéraires
- WT 5) Entretien du véhicule et des ensembles de véhicules
- WT 6) Enregistrements de travail numérisés et automatisés
- WT 7) Spécialisations

Tâches professionnelles transversales

- TWT A) Relations avec le client
- TWT B) Coopération avec les superviseurs, les collègues, les autorités et le public
- TWT C) Santé et sécurité au travail et mode de vie sain
- TWT D) Enseignement et formation professionnels continus

D'autres spécifications de ces tâches/processus de travail dépendent fortement du type de service accompli par le chauffeur et de son intégration dans la chaîne logistique globale. Ces spécifications n'ont pas été développées plus en détail dans le cadre de ce profil, mais peuvent faire l'objet d'un ensemble plus concret d'exigences professionnelles en fonction des tâches et responsabilités concrètes des conducteurs. (Voir aussi la figure 1 pour savoir comment ces spécifications peuvent être affichées sur le profil.)



click center to zoom back

Figure 1: Visualisation des profils d'exigences sur le profil FutureDRV

Objectifs du profil FutureDRV

Le profil FutureDRV vise à soutenir le secteur européen de la conduite professionnelle de diverses manières ::

- Il aspire à devenir une référence majeure sur les besoins futurs en compétences de conduite professionnelle dans les 15 à 20 prochaines années, car il présente une vision de la future profession de conducteur professionnel en tenant compte des mégatendances, tendances et innovations.
- Il entend garantir la capacité d'insertion professionnelle des conducteurs professionnels en veillant à ce que les processus de transition soient facilités par des mesures d'EFPP (enseignement et formation professionnelle, ndlr) appropriées en temps utile (par exemple, programmes d'EFPP actualisés, nouvelles stratégies en matière de RH, modifications des cadres juridiques ou organisationnels).
- Il peut être utilisé pour montrer les perspectives d'avenir du processus de recrutement et des décisions de carrière des conducteurs professionnels.
- Il constitue un outil de planification précieux pour les employeurs, les partenaires sociaux, les prestataires de formation, les autorités, les décideurs politiques, etc. aux niveaux méso et macro. Au niveau méso, les employeurs disposeront d'outils pour jeter les bases d'une stratégie de DRH³ tournée vers l'avenir en matière de conduite professionnelle. De même, les prestataires de formation professionnelle seront en mesure de planifier à l'avance afin d'offrir à l'industrie des programmes de formation bien adaptés à une main-d'œuvre de conducteurs professionnels. Au niveau macroéconomique, les pouvoirs publics et les partenaires sociaux sont soutenus dans leurs processus de prise de décision lors de la révision des normes professionnelles ou des exigences de qualification requises par la loi en matière de conduite professionnelle⁴
- Il promeut et contribue à la poursuite de l'application pratique de l'approche par les acquis de l'apprentissage (LO) du CEC et des principes ECVET en appliquant exclusivement l'approche LO afin de faciliter la validation de la formation continue dans la conduite professionnelle comme partie intégrante de la biographie d'apprentissage des travailleurs
- Il garantit la comparabilité et la transparence des certificats additionnels des conducteurs professionnels, tels que les programmes formels de formation professionnelle pour les conducteurs professionnels en France, en Allemagne ou en Autriche..
- Il peut avoir un impact sur la législation actuelle et future en matière de qualification professionnelle des conducteurs, telle que la directive 2003/59/CE, mais aussi sur des domaines connexes tels que les cadres juridiques de la formation ADR (par exemple, la révision des réglementations existantes en ce qui concerne l'évolution des exigences de qualification, mais aussi les nouvelles approches d'apprentissage comme l'apprentissage numérique).

³ Développement des ressources humaines

⁴ Combiné avec tous les autres résultats du projet FutureDRV (p. ex. Solutions d'apprentissage, Recommandations, TIMELINE).

- Il apporte une contribution majeure à la réalisation de références communes de qualification pour les conducteurs professionnels dans toute l'Europe, comme le préconisent la directive 2003/59/CE et les initiatives européennes connexes..

Développement du profil

Le "profil FutureDRV (transport de marchandises/passagers)" ci-joint a été développé dans le cadre du projet européen FutureDRV. Le profil est basé sur une analyse des tâches réelles qu'un futur conducteur devra accomplir en vertu du niveau 4 de conduite automatisée afin d'agir avec compétence sur le lieu de travail. Cette analyse s'est appuyée sur les résultats d'une étude des tendances et des innovations et de leur impact sur les exigences en matière de qualifications professionnelles des conducteurs (par exemple, tendances sociales, technologiques, économiques, écologiques, politiques et liées à l'apprentissage) menée par des recherches documentaires, des recherches documentaires, des scénarios d'entretiens (expert Delphi) avec des experts des transports et des boucles de validation au sein du consortium du projet et des experts supplémentaires dans ce domaine. En outre, les solutions existantes et évolutives en matière d'EFP, axées sur les éléments innovants, ont été explorées afin d'identifier les tendances en matière de qualification des conducteurs professionnels. Une autre source pour l'élaboration du nouveau profil a été les résultats des projets Erasmus+ antérieurs dans le cadre de la conduite professionnelle⁵.

Les résultats de la phase d'exploration conduisent à l'élaboration de scénarios sur le rôle et les tâches futurs des conducteurs professionnels (transport de marchandises et de passagers). Ces scénarios ont été évalués par plusieurs enquêtes en ligne auprès d'experts nationaux et internationaux du transport (par exemple, des prestataires de formation, des employeurs, des organisations de parties prenantes, des partenaires sociaux, des scientifiques)⁶. En collaboration avec des experts en la matière, tous les résultats analysés ont été convertis par le consortium FutureDRV en un profil répondant aux exigences du cadre européen des certifications. Cela signifie que le profil - afin d'assurer la transparence et la comparabilité transfrontalières - est basé sur une description des capacités dont un futur conducteur a besoin pour s'acquitter de ses tâches avec compétence. Ces capacités sont décrites dans les acquis de l'apprentissage en fonction des catégories "connaissances", "aptitudes" et "compétences" du CEC :

- « *Connaissance* » signifie le résultat de l'assimilation de l'information par l'apprentissage. Le savoir est l'ensemble des faits, principes, théories et pratiques liés à un domaine de travail ou d'étude. Dans le contexte du cadre européen des certifications, les connaissances sont décrites comme théoriques et/ou factuelles..
- « *Aptitudes* » signifie la capacité d'appliquer les connaissances et d'utiliser le savoir-faire pour accomplir des tâches et résoudre des problèmes. Dans le contexte du cadre européen des certifications, les compétences sont décrites comme cognitives (faisant appel à la pensée logique, intuitive et créative) ou pratiques (faisant appel à la dextérité manuelle et à l'utilisation de méthodes, matériels, outils et instruments)..

⁵ Voir par exemple les projets Erasmus+ "ProfDRV" : www.project-profdrv.eu et "ICT-DRV" : www.project-ictdrv.eu

⁶ Vous trouverez de plus amples informations sur les analyses effectuées sur le site web du projet FutureDRV <https://www.project-futuredrv.eu/index.php?id=5>

- « *Compétence* » : la capacité avérée d'utiliser des connaissances, des compétences et des aptitudes personnelles, sociales et/ou méthodologiques, dans des situations de travail ou d'études et dans le développement professionnel et personnel. Dans le contexte du Cadre européen des certifications, la compétence est décrite en termes de responsabilité et d'autonomie. On souligne parfois qu'il s'agit du facteur décisif dans le processus de référencement des certifications à un niveau des cadres de certification.

*Nous remercions tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce profil
pour leurs contributions et leur engagement !*



Profil de base compatible CEC:

PROFILE FutureDRV IO1

Tâches professionnelles

- WT 1) Surveillance et manœuvre du véhicule
- WT 2) Réalisation des tâches préalables au départ
- WT 3a) Chargement et déchargement
- WT 3b) Sécurité des passagers
- WT 4) Planification des temps de conduite et des itinéraires
- WT 5) Entretien du véhicule et des ensembles de véhicules
- WT 6) Enregistrements de travail numérisés et automatisés
- WT 7) Spécialisations

Tâches professionnelles transversales

- TWT A) Relations avec le client
- TWT B) Coopération avec les superviseurs, les collègues, les autorités et le public
- TWT C) Santé et sécurité au travail et mode de vie sain
- TWT D) Enseignement et formation professionnels continus



Tâche professionnelle 1 :

Surveiller et manœuvrer le véhicule

(Les acquis d'apprentissage suivants ont été préparés en faisant l'hypothèse d'un renforcement de la formation ordinaire au permis de conduire tenant compte des développements techniques dans le contexte de la conduite autonome et selon le postulat que ceux-ci sont des exigences préalables à celles répertoriées ici qui sont considérées comme des compétences professionnelles supplémentaires dans ce domaine, nécessaires pour mettre en œuvre les transports commerciaux.)

Compétences minimales

WT 1.1 Surveiller un véhicule sur la route

Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :

- citer les dispositions légales nationales relatives à la circulation routière
- décrire la responsabilité particulière des conducteurs/conductrices professionnel(le)s dans la circulation routière
- distinguer et décrire les technologies du véhicule (par ex. systèmes du véhicule interagissant avec les informations routières officielles, ordinateur/terminal à écran tactile, bases du cloud computing)
- distinguer et expliquer les informations données par les différents systèmes et écrans embarqués
- expliquer les différents types de situations dans lesquelles il peut s'avérer nécessaire de prendre le contrôle du véhicule
- expliquer le fonctionnement du système de conduite autonome (par ex. comportement du freinage et de la direction, réaction aux différentes situations de circulation, temps de réaction)
- expliquer les fonctionnalités du système de conduite autonome (par ex. freinage en situation dangereuse, reconnaissance du trafic environnant)

Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :

- utiliser les technologies du véhicule telles que les ordinateurs embarqués et interpréter les informations données par les différents systèmes et écrans
- redémarrer le véhicule, si nécessaire, en cas de problème
- prendre le contrôle du véhicule si et au moment où c'est nécessaire afin de le manœuvrer pour le mettre en position de sécurité sur le côté en cas de panne du système
- interpréter les réactions du système de conduite autonome et évaluer la nécessité d'intervenir (par ex. comportement de freinage s'écartant de celui d'un conducteur humain)
- faire confiance au système de conduite autonome
- gérer le système de conduite autonome en termes de réglages et de paramètres système (par ex. mode de conduite économique), le cas échéant

Le conducteur/la conductrice tient compte des législations nationales en vigueur ainsi que des règlements internes de l'entreprise lorsqu'il/elle surveille le véhicule sur la route. Il/elle est capable d'utiliser les technologies du véhicule et d'interpréter les informations fournies par ces systèmes.

Il/elle est conscient(e) des différents types de situations qui peuvent nécessiter qu'il/elle prenne le contrôle du véhicule et le manœuvre pour le mettre en position de sécurité sur le côté en cas de panne du système.

WT 1.2 Comportement après/durant les accidents et les situations d'urgence sur la route (niveau minimum)

Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :

- décrire et distinguer les différents types de situations d'accident et d'urgence ainsi que leur potentiel de risque et le comportement approprié dans ces situations
- décrire les outils numériques disponibles pour fournir une aide dans les situations d'urgence (par ex. applications, robots)
- décrire les principes de base de protection des zones d'accident/d'urgence
- citer et décrire les principes de base pour la sécurité personnelle dans les situations d'accident et d'urgence
- distinguer et décrire les situations dangereuses qui résultent des accidents et des situations d'urgence et décrire les mesures de prévention appropriées
- citer les informations utiles qui doivent être transmises aux secours professionnels à leur arrivée
- citer les documents obligatoires et les informations générales pertinentes
- décrire le fonctionnement des systèmes de secours automatiques disponibles dans le camion ou les autres véhicules

Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :

- évaluer les situations d'urgence et d'accident et mettre en œuvre les mesures nécessaires, le cas échéant en utilisant des outils numériques
- prodiguer les premiers secours dans les situations d'urgence et d'accident sur la route, le cas échéant, en utilisant les outils numériques comme la réalité augmentée
- coordonner et calmer les personnes impliquées et concernées
- anticiper les situations dangereuses et prendre des mesures de prévention
- garder une attitude et un comportement professionnels même dans les situations difficiles et stressantes
- utiliser l'aide apportée par les systèmes de secours automatiques disponibles dans le camion ou les autres véhicules

Le conducteur/la conductrice prend les mesures nécessaires de façon autonome et indépendante afin de gérer les accidents et les situations d'urgence sur la route. Il/elle adopte une attitude orientée vers la sécurité et assure sa propre sécurité. Cela comprend, entre autres mesures, l'appel à la police et, le cas échéant, à d'autres secouristes, l'administration des premiers secours, la protection de la zone d'accident/d'urgence et la mise en œuvre de mesures pour limiter les dommages.

Compétences de cœur de métier

WT 1.3 Adapter la conduite aux différents types de conditions météorologiques, routières et de circulation		
<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • décrire les caractéristiques des différentes charges et leurs effets sur le véhicule • décrire les effets du poids avec différentes répartitions du poids sur la manœuvrabilité du véhicule • distinguer et décrire la manœuvrabilité de différents types de véhicules • citer et expliquer les systèmes d'aide permettant d'évaluer les conditions météorologiques, routières et de circulation ainsi que leur influence sur le comportement routier du véhicule autonome 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • conduire différents types de véhicules en toute sécurité dans différentes conditions extrêmes sans utiliser les dispositifs d'aide du système de conduite autonome • se servir des systèmes d'aide disponibles dans le véhicule pour gérer les conditions météorologiques, routières et de circulation extrêmes (par ex. l'ESP) • reprendre le contrôle du véhicule, si le système automatique ne réagit pas aux conditions extrêmes comme il le devrait • savoir apprécier les situations 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) est capable de conduire de façon autonome et indépendante dans des conditions extrêmes et de reprendre le contrôle du véhicule, si le système automatique ne réagit pas comme il le devrait.</p>
WT 1.4 Surveiller le véhicule pour un transport sûr de différents types de charges (camion)		
<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • décrire les caractéristiques des différents types de charges et leurs effets sur le véhicule • décrire les effets des charges avec différentes répartitions du poids sur la manœuvrabilité du véhicule • expliquer la manœuvrabilité de différents types de véhicules • citer et expliquer les systèmes d'assistance relatifs à la charge et la sécurité de la charge (par ex. données fournies par les sangles d'arrimage électroniques) 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • conduire différents types de véhicules en toute sécurité avec différents types de charges avec et sans le système de conduite automatique • interpréter les données fournies par les systèmes d'assistance associés à la charge, évaluer la réaction du système automatique et réagir en conséquence • savoir apprécier les situations 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) conduit différents types de véhicules de façon autonome et indépendante dans des conditions extrêmes, le cas échéant. Il/elle utilise ses connaissances et ses compétences en matière de physique appliquée à la conduite et de sûreté de conduite en conditions extrêmes, le cas échéant.</p>

WT 1.5 Adapter la conduite afin de garantir la sécurité et le confort des passagers (bus)

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :

- expliquer les caractéristiques de la position des passagers à l'intérieur du véhicule (par ex. debout/assis, etc.)
- expliquer le transport des passagers en tenant compte de la nature spécifique des différents groupes (par ex. enfants, personnes en situation de handicap) ainsi que de leur sécurité et leur confort
- citer et expliquer les systèmes d'aide relatifs à la sécurité des passagers
- citer et expliquer les stratégies de conduite adaptées à la sécurité et au confort des passagers

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :

- conduire en toute sécurité avec différents groupes de passagers dans différentes conditions de circulation et reprendre le contrôle du véhicule si le système automatique ne réagit pas comme il le devrait
- conduire le véhicule en toute sécurité dans différentes situations de trafic en prenant en compte la sécurité et le confort des passagers sans l'aide du système de conduite automatique en appliquant des stratégies de conduite adaptées (par ex. freinage doux, limitation des forces centrifuges)
- se servir des systèmes d'assistance disponibles dans le véhicule pour gérer les conditions météorologiques, routières et de circulation extrêmes
- interpréter les données fournies par les systèmes d'assistance concernés, évaluer la réaction du système automatique et réagir en conséquence
- savoir apprécier les situations

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) conduit en tenant compte des caractéristiques relatives à la position des passagers et aux différents groupes de passagers, reprend le contrôle du véhicule dans les conditions extrêmes, si nécessaire, et utilise ses connaissances et ses compétences en matière de physique appliquée à la conduite et de sûreté de conduite en conditions extrêmes, si le système automatique ne réagit pas comme il le devrait.

WT 1.6 Comportement après/durant les accidents et les situations d'urgence sur la route (niveau cœur de métier)

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :

- citer les obligations légales relatives aux étapes à suivre et mesures à prendre dans les situations d'accident ou d'urgence

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :

- documenter les situations d'accident, le cas échéant, pour les assurances et à d'autres fins, si possible à l'aide de dispositifs numériques, d'applications, etc.
- résoudre les problèmes et prendre des décisions

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) prend les mesures nécessaires de façon autonome et indépendante afin de gérer les accidents et les situations d'urgence sur la route conformément aux obligations légales. Il/elle gère la situation du point de vue de la sécurité et sous l'aspect économique et assure sa propre sécurité (ce qui comprend l'appel à la police et, le cas échéant, à d'autres secouristes, l'administration des premiers secours, la protection de la zone

<ul style="list-style-type: none"> • décrire les effets des différents types de situations d'accident ou d'urgence sur la sécurité routière ainsi que sur le plan économique • décrire la nécessité et les possibilités de mettre en œuvre des mesures de limitation des dommages • expliquer les stratégies de désescalade et de retour au calme • citer les informations et les documents nécessaires aux assurances et aux autres organismes 		<p>d'accident/d'urgence et la mise en œuvre de mesures pour limiter les dommages). Il/elle endosse un rôle de coordination et, le cas échéant, dirige les autres personnes impliquées jusqu'à l'arrivée des secours et/ou de la police.</p>
---	--	---

WT 1.7 Utiliser des équipements et outils de sécurité en matière de conduite

<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • décrire les équipements et outils spéciaux disponibles, comme les chaînes, ainsi que leur fonctionnement • citer les réglementations (légal)es à appliquer lors de l'utilisation d'équipements de sécurité 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • utiliser les équipements spéciaux de façon efficace et sûre • évaluer le besoin d'utiliser des équipements spéciaux • appliquer les réglementations (légal)es lors de l'utilisation d'équipements de sécurité 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) évalue de façon autonome et indépendante si des équipements de sécurité spéciaux sont nécessaires pour conduire le véhicule, le cas échéant en consultant ses superviseurs et si cela n'a pas été identifié par le système automatique. Il/elle utilise ces équipements spéciaux de façon efficace et sûre.</p>
--	--	--

WT 1.8 Réaliser des manœuvres de conduite dans des situations de circulation particulières (camion)

<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • citer et décrire différents types de manœuvres de conduite dans les situations de circulation particulières (par ex. chantiers de construction, etc.) ainsi que la façon de les réaliser • citer et décrire les systèmes d'aide à la gestion des situations de circulation particulières (par ex. télécommande du camion, communication avec d'autres systèmes numériques comme les rampes) 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réaliser avec compétence des manœuvres de conduite dans les situations particulières, le cas échéant • utiliser avec compétence les systèmes d'aide pour gérer les situations de circulation particulières • identifier les systèmes d'infrastructure numériques destinés par exemple à aider au chargement/déchargement et au positionnement du camion en conséquence 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) peut réaliser différents types de manœuvres de conduite comme le positionnement en marche arrière du véhicule contre un quai, les manœuvres de remorques, l'attelage/le dételage de différentes remorques et semi-remorques, le stationnement autonome, la marche arrière avec caisse mobile, si nécessaire, en prenant les mesures de sécurité adaptées.</p> <p>Au besoin (par ex. sur les ferries, les chantiers de construction), il/elle travaille avec d'autres personnes comme les signaleurs.</p>
---	---	--

<ul style="list-style-type: none"> • citer et décrire l'utilisation des systèmes d'infrastructure tels que les codes numériques ou les barrières lumineuses 		
WT 1.9 Réaliser des manœuvres de conduite dans des situations de circulation particulières (bus)		
<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • expliquer les différents types de manœuvres de conduite dans les situations de circulation particulières (par ex. manœuvre en virage serré, sur routes étroites, en pente raide, etc.) et leur réalisation correcte citer et décrire les systèmes d'aide à la gestion des situations de circulation particulières (par ex. télécommande du bus, communication avec d'autres systèmes numériques comme ceux des gares routières) 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réaliser les manœuvres de conduite avec compétence dans les situations de circulation particulières utiliser les systèmes d'aide à la gestion correcte des situations de circulation particulières 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) réalise différents types de manœuvres de conduite comme les manœuvres en virage serré, dans les rues étroites, en pente raide, etc., en toute confiance et en prenant les mesures de sécurité adaptées.</p> <p>Au besoin (par ex. sur les ferries, dans les gares routières), il/elle travaille avec d'autres personnes comme les signaleurs.</p>



Tâche professionnelle 2 : Réaliser les tâches préalables au départ

Compétences minimales

WT 2.1 Utiliser le GPS, les dispositifs de péage et les autres types d'équipements numériques

Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :

- citer les dispositions légales concernant l'utilisation du GPS, des dispositifs relatifs aux péages, des chronotachygraphes et des autres équipements TIC à l'intérieur du véhicule
- décrire les équipements TIC embarqués ainsi que la façon de les utiliser efficacement dans le cadre professionnel
- citer quels sont les équipements nécessaires dans différentes situations ainsi que les dispositions légales associées
- citer les erreurs pouvant affecter les différents types d'équipements TIC et décrire comment y réagir

Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :

- utiliser correctement les équipements TIC standard (GPS, dispositifs relatifs aux péages, ordinateurs embarqués, etc.) et, le cas échéant, gérer les erreurs associées

Le conducteur/la conductrice utilise de façon autonome et indépendante la technologie TIC disponible et nécessaire comme le GPS, les dispositifs relatifs aux péages et les chronotachygraphes. Il/elle applique les dispositions légales pertinentes et les met en œuvre de façon pratique.

Compétences de cœur de métier

WT 2.2 Réalisation des vérifications préalables au départ

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :

- citer les vérifications nécessaires avant le départ

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) met en œuvre de façon autonome et indépendante les vérifications ordinaires préalables au départ sur son véhicule/ensemble de

<ul style="list-style-type: none"> • expliquer comment réaliser les différentes vérifications pertinentes, le cas échéant en utilisant des dispositifs et des outils numériques • expliquer comment fonctionnent les différents systèmes du véhicule (communication de véhicule à véhicule, systèmes d'aide) et identifier les incohérences lorsqu'il faut procéder à des corrections • décrire les mesures qui doivent être mises en œuvre pour les différents types de corrections nécessaires • expliquer les mesures relatives à la santé et la sécurité au travail à respecter lors des vérifications préalables au départ (par ex. port de gants de protection) • expliquer l'utilisation des équipements de protection individuelle (PPE) lors des vérifications préalables au départ • citer et décrire les outils numériques (par ex. applications, système télématique, applications de RA, robots) d'aide à la réalisation des vérifications préalables au départ 	<ul style="list-style-type: none"> • réaliser les vérifications préalables au départ pertinentes sur différents véhicules et différents ensembles de véhicules, le cas échéant en utilisant des outils/dispositifs numériques • identifier les incohérences dans ce que signale le système • réaliser des contrôles de diagnostic (réagir aux différents signaux d'alerte) • contrôler l'aspect du véhicule (concernant la propreté), le cas échéant en utilisant des outils/dispositifs numériques • évaluer les résultats des vérifications et choisir les mesures correctives nécessaires possibles, le cas échéant en utilisant des outils/dispositifs numériques • mettre en œuvre les mesures nécessaires relatives à la santé et la sécurité au travail lors des vérifications préalables au départ et, le cas échéant, les mesures correctives • utiliser les différents types de systèmes et dispositifs d'aide numériques pour effectuer les vérifications préalables au départ et pour les enregistrer (par ex. systèmes de mesure, applications, applications de RA) 	<p>véhicules afin d'assurer la sécurité du véhicule, du transport et routière.</p>
--	---	---

WT 2.3 Prise en charge d'un véhicule ou d'un ensemble de véhicules

<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) sait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • citer ce qu'il faut vérifier lors de la prise en charge d'un véhicule ou d'un ensemble de véhicules • décrire l'état dans lequel un véhicule/un ensemble de véhicules doit être pour être sûr • décrire ce qu'il/elle doit faire pour garantir la sécurité • citer et distinguer qui informer à propos des difficultés, si nécessaire 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réaliser les vérifications nécessaires et évaluer les résultats, le cas échéant en utilisant des outils/dispositifs numériques • signaler les anomalies à la personne appropriée • effectuer un enregistrement numérique de la prise en charge d'un véhicule ou d'un ensemble de véhicules • communiquer de façon efficace et coopérer avec les collègues impliqués dans la prise en charge 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) réalise la prise en charge de façon autonome et indépendante, le cas échéant, avec une autre personne impliquée dans la prise en charge. Il/elle vérifie en particulier la sûreté du véhicule et, le cas échéant, la sécurisation de la charge afin de garantir la sécurité du véhicule, du transport et routière.</p> <p>Si nécessaire, il/elle lance les tâches finales, les activités de maintenance ou les autres étapes requises ou les réalise lui/elle-même. Il/elle prend des décisions en tenant compte de</p>
--	--	---

<ul style="list-style-type: none"> • décrire comment enregistrer la prise en charge d'un véhicule ou d'un ensemble de véhicules • citer quels sont les informations à recevoir et/ou à transmettre lors de la prise en charge d'un véhicule/d'un ensemble de véhicules • expliquer l'utilisation des équipements de protection individuelle (PPE) lors de la prise en charge et des vérifications de prise en charge citer et décrire les outils (par ex. applications, système télématique, applications de RA, robots) d'aide à la prise en charge 		<p>la responsabilité du conducteur/de la conductrice professionnel(le) dans la circulation routière, montre un comportement professionnel et fait preuve d'intégrité.</p>
---	--	--



Tâche professionnelle 3a : Chargement et déchargement (y compris les tâches préalables et postérieures) (camion)

Compétences minimales

WT 3a.1 Gestion des transporteurs pré-chargés et des systèmes automatisés associés

Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :

- décrire le fonctionnement des mécanismes de prise en charge et de livraison dans les systèmes d'entrepôt automatisé ainsi que les processus associés
- montrer et expliquer les différents témoins d'alerte et indicateurs concernant les paramètres de charge de base (par ex. poids par essieu, application de sécurisation de la charge, verrous)

Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :

- manipuler les systèmes de prise en charge et de livraison sur le camion et, le cas échéant, dans les entrepôts
- interpréter les témoins d'alerte et les indicateurs liés à la charge et réagir en conséquence
- gérer les processus de transfert dans un entrepôt automatisé

Le conducteur gère le déclenchement du chargement/déchargement sur les systèmes et plateformes d'entreposage automatisés, prend en charge et livre le camion/transporteur de charge et vérifie les paramètres de base relatifs à la sécurité de la charge et du transport de façon autonome et indépendante.

Compétences de cœur de métier

WT 3a.2 Chargement et déchargement de différents types de marchandises transportées

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :

- décrire les principes physiques fondamentaux relatifs à la conduite avec charge
- décrire l'objectif et la spécification d'un plan de charge

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :

- vérifier l'aptitude au transport en toute sécurité de différents types de marchandises sur le véhicule en tenant compte

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) réalise le chargement/déchargement de façon autonome et indépendante. Il/elle utilise les outils et équipements auxiliaires nécessaires (par ex. les équipements de pilotage, les systèmes automatisés). Il/elle veille à la sécurité et au déroulement sans

<ul style="list-style-type: none"> • décrire les législations/dispositions légales relatives au chargement et au déchargement en général ainsi qu'aux responsabilités associées • décrire les législations/dispositions légales relatives à l'utilisation de différents équipements mis en œuvre lors du chargement et du déchargement • citer les étiquetages/marquages courants figurant sur les marchandises transportées ainsi que leur signification et/ou l'endroit où obtenir des informations (complémentaires) pertinentes sur les marchandises • décrire les règles de communication de base concernant la supervision d'autres personnes • distinguer l'étiquetage ADR des marchandises et la quantité prévue correspondante • citer les règles/interdictions en matière de chargement mixte • décrire les applications logicielles pour créer un plan de répartition de la charge • décrire les processus, systèmes et installations de chargement/déchargement automatisé 	<p>des limites de charge par essieu et du poids total autorisé en charge</p> <ul style="list-style-type: none"> • vérifier si la charge automatisée est répartie correctement et de façon sécurisée et, si nécessaire, calculer un plan de charge • utiliser différents équipements auxiliaires (automatisés ou télécommandés) tels que les chariots élévateurs, les transpalettes, etc. • vérifier et évaluer le chargement effectué par d'autres personnes ou automatiquement • travailler avec et superviser d'autres personnes lors du chargement et du déchargement • résoudre les problèmes et prendre des décisions • conseiller le client au sujet de l'emballage/du chargement des marchandises • obtenir les caractéristiques de charge par essieu à partir des systèmes installés sur le véhicule • créer un plan de répartition de la charge à l'aide d'une application logicielle • manipuler différents types de systèmes d'entreposage et de chargement/déchargement automatisés ainsi que les équipements et les infrastructures de transport associés • utiliser les systèmes d'information numériques et les équipements de prise en charge des processus et de la cadence de chargement et de déchargement 	<p>dommage du processus de chargement/déchargement et respecte les exigences économiques, légales et spécifiques à l'entreprise concernant le chargement/déchargement des marchandises. Le cas échéant, il/elle supervise d'autres agents et/ou des systèmes automatisés lors du chargement/déchargement de son propre véhicule.</p>
--	---	---

WT 3a.3 Sécurité de la charge

<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • décrire les principes physiques fondamentaux relatifs à la conduite en charge 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluer/vérifier la facilité d'utilisation des outils et dispositifs de sécurisation de la charge 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) est capable de sécuriser différents types de chargement de façon autonome et indépendante en tenant compte des principes physiques fondamentaux, des dispositions légales et de la sécurité du</p>
--	--	---

<ul style="list-style-type: none"> • décrire les méthodes courantes pour sécuriser la charge, leur fondement physique et leur application • décrire les principaux outils et dispositifs de sécurisation de la charge, par ex. les sangles, les patins de frottement, les coins de protection, les outils numériques, etc., leurs caractéristiques, leurs spécifications, leurs limitations et leurs applications ainsi que les équipements de protection des charges • citer les normes existantes concernant les outils de sécurisation de la charge • décrire les dispositions légales et les responsabilités en matière de sécurité de la charge • décrire les formules et le calcul des mesures nécessaires de sécurisation de la charge pour différentes situations et outils • décrire l'objectif et les spécifications d'un plan de répartition de la charge • décrire les formules mathématiques de mesure et de calcul • décrire les applications logicielles de calcul des équipements d'arrimage requis • décrire les possibilités de contrôle des forces appliquées aux moyens d'arrimage 	<ul style="list-style-type: none"> • évaluer/vérifier si la charge est sécurisée de façon adéquate à l'aide d'outils (numériques) et d'utilitaires pour le transport • évaluer différents types de charges automatisées pour le transport sur le compartiment de chargement • préparer un plan de sécurisation de la charge à l'aide d'outils numériques • lire les documents numériques du véhicule afin d'obtenir des informations sur les charges par essieu et les autres spécifications du véhicule • faire preuve de rigueur, de sensibilisation à la loi ainsi que d'attention au détail et travailler méthodiquement • faire preuve d'initiative et d'ingéniosité • résoudre les problèmes et prendre des décisions • obtenir les caractéristiques de charge par essieu à partir des systèmes installés sur le véhicule • obtenir des informations sur la force d'arrimage appliquée à partir des écrans électroniques de l'équipement d'arrimage 	<p>transport. Il/elle utilise différents accessoires (par ex. sangles de tension, tapis antidérapants, palettes) et dispositifs numériques pour déterminer de façon autonome les mesures de sécurisation de la charge à prendre pour les marchandises spécifiques. Il/elle vérifie de façon autonome l'efficacité des outils/accessoires de sécurisation de la charge disponibles et, si nécessaire, prend les mesures pour leur remplacement et fait preuve d'une conduite et d'un comportement professionnels.</p>
---	--	---

WT 3a.4 Préparation et enregistrement du chargement et du déchargement

<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • décrire différents types d'enregistrement des charges et les critères qu'ils doivent satisfaire/les informations qu'ils doivent contenir • décrire les dispositions légales pertinentes • décrire les critères qu'un véhicule doit respecter avant de charger différents types de marchandises 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lire et interpréter les consignes de chargement/documents de transport numériques concernant l'ordre, les temps, les types et poids des marchandises, les quantités prévues pour le chargement et le déchargement, et planifier le chargement et le déchargement en conséquence 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) planifie et enregistre le chargement/déchargement de façon autonome et indépendante, le cas échéant en coopération avec ses superviseurs et les clients.</p> <p>Il/elle porte une attention particulière à l'exhaustivité et l'exactitude en termes de marchandises et d'enregistrements, aux restrictions concernant les combinaisons de marchandises, aux limitations générales en matière de</p>
---	--	---

<ul style="list-style-type: none"> • décrire les applications logicielles pour créer et lire les documents relatifs au fret 	<ul style="list-style-type: none"> • vérifier et, si nécessaire, optimiser les différents types de marchandises en termes de quantité et juger de l'exactitude des informations fournies sur les documents de transport • gérer les procédures possibles concernant les dommages à la charge (notamment les informations sur les interlocuteurs appropriés, la documentation) • préparer un véhicule pour le chargement automatisé de différents types de marchandises • faire preuve de rigueur, de sensibilisation à la loi ainsi que d'attention au détail et travailler méthodiquement • faire preuve d'initiative et d'ingéniosité • utiliser des logiciels pour créer et lire les documents d'expédition 	<p>transport, à l'ordre de chargement et de déchargement et il/elle enregistre les dommages potentiels et les caractéristiques spéciales.</p>
--	--	--

WT 3a.5 Sécurité lors du chargement et du déchargement

<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • citer les situations dangereuses lors du chargement et du déchargement • citer les mesures de prévention des situations dangereuses • énumérer les étapes à suivre en cas d'accident • énumérer les réglementations relatives à la santé et la sécurité au travail lors du chargement et du déchargement • décrire l'utilisation des équipements de protection individuelle lors du chargement et du déchargement • décrire les mesures de premiers secours à appliquer pour les accidents lors du chargement et du déchargement 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • utiliser correctement les équipements de protection individuelle • superviser les procédures et les mesures de prévention des situations dangereuses • mettre en œuvre les mesures de premiers secours • superviser et travailler avec d'autres personnes 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) met en œuvre les mesures de prévention relatives à la santé et la sécurité lors du chargement/déchargement de façon autonome et indépendante. Il/elle porte une attention particulière à sa propre sécurité.</p> <p>Il/elle prend les mesures nécessaires et/ou contribue à faciliter les mesures de sécurité en cas d'accident ou de danger lors du chargement/déchargement.</p>
--	---	---

WT 3a.6 Assurer supervision et conseil en matière de restrictions de poids et de dimensions et d'équipements associés sur le véhicule et la charge

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :

- citer les dispositions légales générales et les restrictions en matière de poids et de dimensions
- décrire les spécifications en matière de poids et de dimensions qui nécessitent des permis et des marquages spéciaux
- citer les quantités entrant dans le cadre de l'ADR
- décrire les différents types de documents et d'autorisations de transport numériques
- mesures/formules de calcul

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :

- vérifier les restrictions en matière de poids et de dimensions de son véhicule en tenant également compte des dispositions légales
- communiquer efficacement avec ses superviseurs
- comprendre les documents/autorizations de transport numériques et les comparer à son propre véhicule/ensemble de véhicules
- lire et comprendre les documents et textes légaux et officiels
- résoudre les problèmes et prendre des décisions

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) vérifie si la charge respecte les restrictions en matière de poids et de dimensions de son véhicule et si le véhicule (l'ensemble de véhicules) satisfait aux prescriptions en termes de charge. Si nécessaire, il/elle consulte ses superviseurs et vérifie la disponibilité, l'exhaustivité et l'exactitude des documents de transport nécessaires.

Il/elle décide de la conformité de son véhicule avec les prescriptions en matière de charge en tenant compte de sa responsabilité dans la circulation routière et il/elle fait preuve d'un comportement professionnel et d'intégrité.

WT 3a.7 Traitement des marchandises transportées durant le transport

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :

- décrire les différents types de marchandises transportées et, le cas échéant, leurs exigences particulières durant le processus de transport
- décrire comment communiquer et coopérer efficacement avec les autres personnes
- énumérer les divers moyens de communication pertinents pour le travail
- décrire les mesures qu'il est possible de prendre afin de protéger par exemple en particulier les marchandises précieuses
- citer les étiquetages/marquages courants figurant sur les marchandises transportées ainsi que leur signification et/ou

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :

- identifier les marchandises comportant des exigences particulières et donner des conseils sur leur processus de chargement
- superviser les mesures nécessaires afin de transporter de façon professionnelle les marchandises comportant des exigences particulières
- transmettre correctement les informations pertinentes aux autres personnes, si nécessaire
- communiquer avec les autres personnes via différents moyens de communication

Durant l'intégralité du transport, le conducteur/la conductrice professionnel(le) prend soin des marchandises transportées et assure un transport professionnel. Le cas échéant, il/elle coopère avec ses superviseurs/les clients afin de garantir la mise en œuvre des mesures nécessaires au transport.

l'endroit où obtenir des informations (complémentaires) pertinentes pour le traitement des marchandises durant le processus de transport		
--	--	--



Tâche professionnelle 3b : Sécurité des passagers (bus)

Compétences minimales

WT 3b.1 Sécurité des passagers et transport sécurisé des bagages

Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :

- désigner les systèmes du véhicule relatifs à la sécurité pour le transport de passagers et les systèmes d'aide numériques associés
- citer les équipements du véhicule relatifs à la sécurité (par ex. l'extincteur, la sortie de secours, le marteau de secours)
- indiquer les dispositions légales dans le cadre du transport de passagers (par ex. l'obligation d'utiliser des ceintures de sécurité)
- identifier les possibilités de transport de bagages et la façon d'assurer leur sécurité
- identifier les places de stationnement et les restrictions en matière de poussettes, fauteuils roulants, bicyclettes, etc.
- indiquer et expliquer les consignes de sécurité pour les passagers

Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :

- utiliser les systèmes relatifs à la sécurité
- utiliser les systèmes destinés à renforcer le confort des passagers
- évaluer et utiliser les capacités fonctionnelles des équipements relatifs à la sécurité à bord du véhicule
- ranger et sécuriser divers types de bagages dans les moyens de transport désignés
- ranger et sécuriser les poussettes, fauteuils roulants, bicyclettes, etc. sur les places de stationnement et de transport désignées
- expliquer, aider au ou effectuer le rangement sécurisé des bagages à main dans le compartiment passagers, en tenant compte des sorties de secours, des escaliers, etc.
- expliquer les consignes de sécurité et apprendre aux passagers comment les appliquer

Le conducteur/la conductrice est capable d'assurer la sécurité des passagers à toutes les étapes de leur voyage à bord du bus/car. Il/elle est capable de ranger et de sécuriser les affaires des passagers dans le bus/car et les véhicules associés.

WT 3b.2 Gestion des droits des passagers

<p>Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • citer les dispositions légales relatives au transport de passagers 	<p>Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • appliquer et expliquer les dispositions légales concernant les droits des passagers 	<p>Le conducteur/la conductrice est capable d'assurer le transport de passagers en respectant les droits des passagers correspondants et se comporte en conséquence.</p>
---	--	---

Compétences de cœur de métier

Aucune



Tâche professionnelle 4 : Planifier les temps de conduite et les itinéraires

Compétences minimales

Aucune

Exigences de base

WT 4.1 Planifier et respecter les temps de conduite/les périodes de repos conformément aux dispositions légales et aux spécifications de l'ordre de transport

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :

- décrire les dispositions légales relatives aux temps de conduite et aux périodes de repos
- énumérer les temps de conduite et les principales interdictions de circulation pour les principaux itinéraires et les marges de temps nécessaires
- décrire les principaux réseaux routiers de son pays (y compris les zones urbaines, les heures de pointe, la topographie, les points faibles du réseau routier, les principales restrictions)
- énumérer les cas dans lesquels le transport nécessite des temps de conduite particuliers (y compris les restrictions légales)
- décrire les différentes possibilités de calcul des temps de conduite

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :

- planifier les temps de conduite, les séquences de conduite et les périodes de repos en tenant compte des éléments qui les influencent, par ex. les heures de pointe, les heures d'ouverture pour le clients, le respect des créneaux temporels assignés aux ordres de transport et de transport de passagers
- mettre en pratique les dispositions légales relatives aux temps de conduite et aux périodes de repos
- estimer/calculer les temps de conduite normaux entre n'importe quel point de départ et n'importe quel point de destination dans son pays
- comparer les itinéraires en fonction des temps de conduite nécessaires

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) planifie de façon autonome et indépendante la mise en œuvre dans les temps de l'ordre de transport, et, le cas échéant, consulte ses superviseurs et/ou les clients. Il/elle tient compte des dispositions légales relatives aux temps de conduite/périodes de repos, des interdictions de circulation potentielles, des prescriptions des ordres de transport et des spécifications de l'itinéraire. Au cours du trajet, il/elle applique les dispositions légales pertinentes en conséquence, tient compte de sa responsabilité dans la circulation routière et fait preuve d'un comportement professionnel et d'intégrité. Il/elle vérifie la disponibilité de tous les documents/autorisations de transport et, si nécessaire, adapte la planification du temps en consultant ses superviseurs.

	<ul style="list-style-type: none"> lire les restrictions en matière de temps de conduite sur les autorisations spéciales communiquer avec ses superviseurs et les clients au sujet des temps nécessaires expliquer sa planification/ses décisions à ses superviseurs et gérer le temps résoudre les problèmes et prendre des décisions calculer les temps de trajet à l'aide de divers programmes de calcul 	
--	--	--

WT 4.2 Planification d'itinéraire en tenant compte des aspects économiques et environnementaux ainsi que des spécifications de transport

<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> énumérer les autorisations possibles (législation sur les douanes et les transports) et les cas où elles s'appliquent décrire les effets de la planification d'itinéraire sur les aspects économiques, environnementaux et relatifs à la sécurité ainsi que sur l'utilisation des ressources décrire les facteurs à prendre en compte dans la planification d'itinéraire et les cas dans lesquels le transport/transport de passagers nécessite des itinéraires spéciaux (notamment les restrictions légales et les considérations en matière de sécurité) décrire les exigences particulières concernant les itinéraires (par ex. contrôles douaniers, itinéraires touristiques) décrire les effets de la topographie, de la densité de la circulation et d'autres aspects sur l'utilisation des ressources décrire les principaux réseaux routiers de son pays et des pays voisins, y compris les zones urbaines, les heures de 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> lire les cartes (numériques) planifier et suivre les itinéraires conformément au parcours prévu sur la carte utiliser la technologie de planification d'itinéraire planifier et comparer les itinéraires en fonction des aspects économiques, environnementaux et relatifs à la sécurité (sécurité de la charge, des passagers et personnelle) et en tenant compte de l'ordre de transport/transport de passagers prendre en compte l'emplacement des bornes de charge et les temps de recharge dans la planification d'itinéraire estimer et/ou calculer la distance et les temps de conduite vérifier la disponibilité de tous les papiers et autorisations nécessaires pour les différents itinéraires lire les spécifications d'itinéraire sur les autorisations spéciales 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) planifie de façon autonome et indépendante, le cas échéant en consultant ses superviseurs et/ou les clients son itinéraire de transport en tenant compte des aspects économiques, environnementaux et légaux ainsi que des exigences particulières relatives au transport.</p> <p>Il/elle vérifie la disponibilité des documents et autorisations nécessaires pour l'itinéraire choisi et l'ordre de transport et ajuste son itinéraire, si nécessaire, en accord avec ses superviseurs.</p>
---	--	--

<p>pointe, la topographie, les points faibles du réseau routier, les principales restrictions</p> <ul style="list-style-type: none"> • indiquer la localisation des principales villes et les itinéraires entre les principales zones industrielles • citer les sources d'information sur les stations d'essence et les réseaux de bornes de charge dans son pays • décrire les différents outils numériques et applications d'aide à la planification d'itinéraire • décrire les différentes applications utilisées dans les processus de réservation, comme la réservation de bornes de charge ou de places de stationnement • décrire les différents terminaux permettant de déterminer les temps de trajet 	<ul style="list-style-type: none"> • justifier ses décisions/sa planification auprès de ses superviseurs • lire les documents légaux et officiels • résoudre les problèmes et prendre des décisions • obtenir les temps de trajet disponibles à partir des divers terminaux • utiliser les outils numériques afin d'effectuer les réservations, notamment de bornes de charge ou de places de stationnement 	
---	--	--



Tâche professionnelle 5 : Entretien du véhicule et des ensembles de véhicules

Compétences minimales

Aucune

Compétences de cœur de métier

WT 5.1 Contrôles réguliers du véhicule/de l'ensemble de véhicules et identification des défauts

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :

- énumérer les systèmes de détection d'usure et décrire leur signification
- expliquer les processus et les responsabilités en matière d'entretien
- décrire les fonctions de base du groupe motopropulseur et des liaisons de suspension
- citer et décrire les différents témoins d'alertes et indicateurs relatifs à l'entretien du véhicule
- citer et décrire les différents systèmes numériques d'aide à l'entretien (par ex. applications, systèmes télématiques)

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :

- effectuer les petites opérations d'entretien sur le véhicule (par ex. niveau du liquide de nettoyage du pare-brise)
- lire et comprendre les informations de diagnostic pertinentes et identifier les conséquences
- évaluer, lire et comprendre les résultats des contrôles, choisir les mesures appropriées et superviser/optimiser les décisions du système automatique
- comprendre les différents témoins d'alerte et indicateurs relatifs à l'entretien du véhicule et réagir en conséquence
- décider quelles sont les activités d'entretien qu'il/elle peut réaliser et à quel moment
- utiliser les systèmes numériques d'aide à l'entretien (par ex. applications, robots, systèmes télématiques)

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) réagit de façon autonome et indépendante aux témoins d'alerte et aux indicateurs d'entretien selon le besoin.

Il/elle agit en tenant compte de sa responsabilité particulière dans la circulation routière et fait preuve d'intégrité.

WT 5.2 Communication avec le service d'assistance et préparation des rapports de dommage

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :

- énumérer et expliquer la terminologie professionnelle et le contexte technique afin de communiquer aux personnes concernées de façon professionnelle et efficace les défauts et les dommages constatés
- énumérer les informations qu'il est nécessaire de signaler en cas de dommage/défaut et établir une distinction en fonction du destinataire
- expliquer le fonctionnement et les exigences des robots utilisés dans la communication avec les services d'assistance, etc.
- expliquer les outils numériques utilisés pour enregistrer les défauts et les dommages
- énumérer les canaux utilisés pour communiquer avec les autres entités concernées à propos du véhicule

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :

- préparer un dossier des défauts et des dommages pour les entités concernées (par ex. prestataire de service, service d'assistance, police, assurance)
- communiquer les informations sur le véhicule et son état par différents canaux (communication directe, écrit, enregistrements vocaux, robots)

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) fournit de façon autonome et indépendante aux entités concernées, le cas échéant, des informations sur l'état général du véhicule, les défauts/dommages constatés et les réparations, vérifications et/ou travaux d'entretien potentiellement nécessaires.

WT 5.3 Nettoyage et entretien du véhicule

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :

- distinguer les services de nettoyage en termes de produits d'entretien pour le nettoyage du véhicule et de ses différentes parties
- distinguer les installations de nettoyage telles que les nettoyeurs haute pression, les postes de lavage de camion, les brosses, les balais, etc.
- citer les normes de qualité relatives aux installations de nettoyage

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :

- décider de l'utilisation de produits d'entretien appropriés pour les différentes parties du véhicule
- utiliser les différentes installations de nettoyage de façon professionnelle et avec soin
- nettoyer les différentes parties du véhicule en fonction de leurs exigences particulières
- éliminer les résidus de façon appropriée

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) prend soin de la propreté de son véhicule/son ensemble de véhicules de façon autonome et indépendante. Il/elle effectue les tâches de nettoyage courantes sur le véhicule et prend les mesures de nettoyage complémentaires nécessaires en consultant ses superviseurs, le cas échéant. Il/elle veille tout particulièrement aux aspects environnementaux.

<ul style="list-style-type: none"> • décrire les effets des différents types de produit d'entretien sur les différentes parties du véhicule et sur l'environnement • décrire les normes de propreté en termes d'exigences de sécurité, de sécurité liée au service et de protection de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • réserver les installations et services de nettoyage via des systèmes numériques 	
--	---	--

WT 5.4 Faire le plein de carburant d'un véhicule et le charger

<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • distinguer et décrire les différents types de carburant et les sources d'énergie alternatives, leurs spécifications, leur utilisation et leur impact en termes économiques et environnementaux • décrire les mesures de sécurité lors du plein de carburant/de la charge • expliquer l'utilisation des équipements de protection individuelle (PPE) lors du plein de carburant/de la charge (par ex. gants) • citer les règlements spécifiques à la branche et internes à l'entreprise en matière de ravitaillement en carburant/charge des véhicules/ensembles de véhicules • distinguer les différents orifices de réservoir/prises de charge et la façon de les utiliser 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • faire le plein de carburant/charger son véhicule/ensemble de véhicules correctement, en tenant compte de la sécurité et des aspects économiques et écologiques • choisir le carburant/la source d'énergie alternative approprié pour son véhicule • choisir le réservoir/la prise approprié • réserver les installations de ravitaillement en carburant et de charge via des systèmes numériques 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) ravitaille en carburant/charge son véhicule et, le cas échéant, la remorque de façon autonome et indépendante, en tenant compte des règlements spécifiques à l'entreprise et, si nécessaire, consulte ses superviseurs. Il/elle fait attention aux aspects économiques et environnementaux.</p>
--	--	--



Tâche professionnelle 6 : Enregistrements de travail numérisés et automatisés

Compétences minimales

WT 6.1 Gestion des enregistrements professionnels		
<p>Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • énumérer et distinguer les enregistrements nécessaires au véhicule, à l'entreprise et aux personnes 	<p>Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • identifier les informations manquantes et/ou erronées dans les enregistrements (HQ) • prendre des initiatives 	<p>Le conducteur/la conductrice utilise les dispositifs numériques appropriés pour les enregistrements du véhicule, de l'entreprise et personnels requis pour surveiller le véhicule et identifie les informations manquantes et/ou erronées.</p>
WT 6.2 Contrôle des temps de conduite et des périodes de repos		
<p>Le conducteur/la conductrice sait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • énumérer et distinguer les différents types de dispositifs ou systèmes permettant d'enregistrer les temps de conduite et les périodes de repos • décrire les procédures en cas d'erreur affectant les dispositifs d'enregistrement (LQ+HQ) • citer les dispositions légales relatives aux obligations et périodes d'enregistrement • décrire la gestion des situations particulières concernant le dispositif d'enregistrement (par ex. changement de véhicule, erreurs) • citer les justificatifs d'absence tels que les certificats • décrire comment calculer les temps de conduite et les périodes de repos 	<p>Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • utiliser les dispositifs/systèmes d'enregistrement des temps de conduite et des périodes de repos • vérifier les temps de conduite et les périodes de repos enregistrés par les équipements/systèmes afin de détecter et gérer les erreurs sur lesdits équipements/systèmes • informer ses superviseurs et veiller à utiliser une méthode d'enregistrement alternative appropriée des temps de conduite et des périodes de repos en cas d'erreurs 	<p>Le conducteur/la conductrice utilise les dispositifs d'enregistrement numériques disponibles pour enregistrer ses temps de conduite et périodes de repos.</p> <p>En cas d'erreur affectant le dispositif d'enregistrement, il/elle informe ses superviseurs et veille à utiliser une méthode d'enregistrement alternative appropriée de ses temps de conduite et ses périodes de repos.</p>

WT 6.3 Contrôle du travail quotidien et enregistrement des données

Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :

- décrire les différents types d'enregistrements utilisés par les conducteurs professionnels (enregistrements d'accident, de changement de main du véhicule, etc.) ainsi que leur contenu et leurs données habituels

Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :

- travailler avec différents types de systèmes numériques pour l'enregistrement des données

Le conducteur/la conductrice travaille avec différents types de systèmes numériques pour l'enregistrement des données et vérifie les différents types d'enregistrements.

Compétences de cœur de métier

WT 6.4 Gestion et transmission des enregistrements relatifs à la charge (camion)

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :

- citer et distinguer les enregistrements qui sont nécessaires pour les différents types de charge (par ex. ADR)
- citer et distinguer les informations qui doivent figurer dans les enregistrements de charge
- expliquer qui reçoit les différentes parties des enregistrements de charge
- citer et décrire les tâches et la structure organisationnelle de l'entreprise et les processus internes

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :

- lire et comprendre les informations pertinentes dans les enregistrements de charge
- identifier et obtenir les informations manquantes par des moyens de communication appropriés
- vérifier les enregistrements de charge en termes d'exhaustivité et d'exactitude
- faire preuve de compétences organisationnelles, de rigueur et d'attention au détail
- prendre des initiatives

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) comprend les différents enregistrements, extrait les informations pertinentes et décide quelles sont les informations à transmettre à ses superviseurs. Il/elle informe en temps opportun ses superviseurs à propos des documents manquants ou ayant expiré et prend également les mesures nécessaires pour le renouvellement des documents personnels en temps et en heure.

WT 6.5 Gestion des enregistrements professionnels

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) sait :

- citer comment et où consulter et maintenir les enregistrements professionnels

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) peut :

- lire et comprendre les différents enregistrements et en extraire les informations pertinentes

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) fait preuve de compétence et de professionnalisme auprès du public en tant que travailleur/travailleuse du secteur des transports. Il/elle se considère comme un(e) représentant(e) de son entreprise et un

<ul style="list-style-type: none"> • citer et distinguer les enregistrements d'autorisation spéciale nécessaires (par ex. permis spéciaux pour charges lourdes et larges ou processus et informations requis dans le transfert international de passagers) 	<ul style="list-style-type: none"> • décider quelles informations (par ex. inspections, formations périodiques à refaire) doivent être transmises à ses superviseurs • demander les enregistrements professionnels auprès des autorités et organismes appropriés • faire preuve de compétences organisationnelles, de rigueur et d'attention au détail 	<p>conducteur/une conductrice professionnel(le). Il/elle contribue ainsi activement à l'image de son entreprise et à l'image des conducteurs/conductrices professionnel(le)s auprès du public.</p>
---	---	---

WT 6.6 Contrôle du travail quotidien et enregistrement des données

<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • expliquer les applications largement utilisées pour l'enregistrement des données • citer et décrire les structures organisationnelles et les processus internes concernant les différents enregistrements • décrire la signification et le but des différents types de mesure et de calcul des enregistrements • décrire les paramètres fondamentaux (par ex. distance parcourue, heures d'arrivée/de départ, consommation de carburant, etc.) utilisés pour l'enregistrement des données dans le cadre de la conduite professionnelle 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lire, comprendre et vérifier les différents types d'enregistrements (numériques) (par ex. chez un client) • prendre des initiatives • faire preuve de compétences organisationnelles, de rigueur et d'attention au détail • utiliser des outils et programmes numériques pour l'enregistrement des données 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) prépare de façon autonome et indépendante les enregistrements (numériques) nécessaires tels que les enregistrements d'accident, et les transmet à ses superviseurs avec les informations nécessaires.</p>
--	--	--

WT 6.7 Passage de la douane (camion)

<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • citer les différentes formalités douanières nécessaires aux différents types de transport • décrire le contenu des formalités douanières, leur signification et leur but 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'occuper des déclarations en douane (bureaux et systèmes électroniques) aux frontières douanières • vérifier s'il manque des documents douaniers et/ou des informations individuelles pour la déclaration en douane 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) vérifie les documents douaniers nécessaires en termes d'exhaustivité et d'exactitude et informe ses superviseurs des documents manquants afin de prendre les mesures appropriées.</p>
--	--	--

<ul style="list-style-type: none"> • citer les conséquences d'un défaut de documents douaniers • décrire les structures organisationnelles et les processus internes concernant le passage de la douane • citer et décrire les applications électroniques, les sites Web et les autres outils pertinents pour le passage de la douane 	<ul style="list-style-type: none"> • travailler avec ses superviseurs afin de compléter les dossiers de passage en douane, le cas échéant en utilisant des dispositifs numériques et/ou des applications • faire preuve de compétences organisationnelles, de rigueur et d'attention au détail • prendre des initiatives 	<p>Il/elle effectue les déclarations nécessaires en douane aux frontières douanières de façon autonome et indépendante.</p>
--	---	--

WT 6.8 Gestion des contrôles aux frontières (bus)

<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • citer les différents documents personnels nécessaires pour les différents transports de passagers transfrontaliers (par ex. à l'intérieur/en dehors de l'UE) • décrire le contenu des documents personnels, leur signification et leur but • citer les conséquences d'un défaut de documents personnels • décrire les structures organisationnelles ainsi que les processus internes et externes relatifs à la gestion du transport de passagers transfrontalier • citer et décrire les contrôles aux frontières ainsi que les procédures et processus (électroniques) associés 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'occuper du contrôle aux frontières (bureaux et systèmes électroniques) • vérifier s'il manque des documents personnels et/ou des informations individuelles pour le transport de passagers transfrontalier • faire preuve de compétences organisationnelles, de rigueur et d'attention au détail • informer les passagers et leur apporter directives et aide pour la gestion des processus et procédures (électroniques) de contrôle aux frontières • prendre des initiatives 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) est capable de vérifier les documents personnels à produire par les passagers en termes d'exhaustivité et d'exactitude pour le transport transfrontalier et de prendre les mesures nécessaires en cas de non-conformité.</p>
--	---	---



Tâche professionnelle 7 : Spécialisations⁷

Compétences minimales

Aucune

Compétences de cœur de métier

WT 7.1 Transport de marchandises

WT 7.2 Transport par camion-citerne

WT 7.3 Transport d'animaux vivants

WT 7.4 Transport de billes et de bois d'œuvre de grande longueur

WT 7.5 Transport de véhicules

WT 7.6 Transport de charges lourdes et hors normes

WT 7.7 Transport en vrac

WT 7.8 Transport de marchandises dangereuses

⁷ À étudier plus avant et à spécifier. Vous trouverez de plus amples informations sur cette présentation dans le document du projet ProfDRV « Professional driving a heterogeneous field » (La conduite professionnelle, un domaine hétérogène), disponible sur le site www.project-profdrv.eu.

WT 7.9 Déménagement et transport de meubles

WT 7.10 Transport de déchets

WT 7.11 Transport par bus scolaire

WT 7.12 Autres spécialisations dans le cadre du transport de fret

WT 7.12 Autres spécialisations dans le cadre du transport de passagers



Tâche professionnelle transversale A: Relations avec les clients

Compétences minimales

TWT A.1 Communication et comportement avec les clients (niveau minimal)

Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :

- expliquer les normes relatives à l'apparence des conducteurs professionnels
- expliquer les effets et l'importance du comportement sur la coopération générale avec les clients
- citer et décrire la terminologie et les principes professionnels (de base)

Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :

- communiquer efficacement et de façon professionnelle avec les clients
- évaluer sa propre apparence et l'adapter en conséquence, si nécessaire
- faire la distinction entre les informations confidentielles et ordinaires

Le conducteur/la conductrice applique les normes de communication de base de la branche, veille à avoir une apparence extérieure soignée et se comporte de façon conviviale. En outre, il/elle respecte la confidentialité nécessaire concernant la gestion des informations sur et fournies par le client et sa propre entreprise.

TWT A.2 Gestion des plaintes et des conflits avec les clients (niveau minimum)

Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :

- décrire les principales raisons des plaintes et des conflits avec les clients, comment ces événements se produisent et comment y réagir
- citer les premiers signes d'un conflit potentiel
- citer les contacts pour l'escalade en cas de conflits et de plaintes dans le cadre des structures des entreprises logistiques/de transport ordinaires

Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :

- communiquer avec compétence et professionnalisme en cas de conflit ou de plainte de clients
- rester convivial et calme en cas de conflit
- communiquer efficacement et de façon professionnelle avec les clients
- distinguer les types d'informations sur les conflits et les plaintes qui doivent être remontées à ses superviseurs
- communiquer efficacement dans la langue nationale de l'employeur

Le conducteur/la conductrice agit avec compétence et convivialité envers le client et, en cas de conflit ou de plainte, fait preuve d'une attitude orientée solution. Il/elle agit en s'appuyant sur sa compétence professionnelle de conducteur/conductrice de camion/bus qualifié(e).

TWT A.3 Service client dans les bus/cars (niveau minimum)

Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :

- citer les dispositions légales dans le contexte du transport de passagers
- expliquer les réglementations en matière de santé et sécurité au travail concernant le travail avec les passagers
- citer les événements qui nécessitent la préparation d'un enregistrement client et expliquer les enregistrements associés (par ex. confirmation de retards)
- décrire les différents types de mesures d'assistance pour prendre en charge les besoins particuliers des clients au cours du transport

Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :

- appliquer les réglementations en matière de santé et sécurité au travail dans le contexte du travail avec les passagers
- préparer différents types d'enregistrements pertinents dans le contexte du service client (par ex. confirmation de retards)
- identifier les besoins d'assistance particulière des clients
- mettre en œuvre les différents types de mesures d'assistance pour prendre en charge les besoins particuliers des clients au cours du transport

Le conducteur/la conductrice est capable de fournir de façon autonome et indépendante des services de base aux clients en matière de sécurité, de droits des clients et de besoins particuliers.

Compétences de cœur de métier

TWT A.1 Communication et comportement avec les clients (niveau professionnel)

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :

- décrire les modèles et processus de communication professionnelle, le cas échéant, différenciés selon les groupes de clients (par ex. groupes d'âge)
- décrire les structures organisationnelles, les processus internes, son propre rôle et ses propres prérogatives de décision
- décrire la relation entre le client et l'entreprise
- décrire les domaines de vente possibles de l'entreprise

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :

- s'exprimer de façon appropriée au sein d'un groupe professionnel ou de clients (par ex. groupe d'âge), en utilisant son expertise professionnelle
- appliquer les modèles et processus de communication professionnelle tels que l'écoute active
- expliquer les aspects techniques et spécifiques au transport et discuter et expliquer les options concernant ses tâches dans le processus de transport, en faisant preuve de compétence

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) adopte un comportement professionnel et compétent auprès des clients. Il/elle agit de façon autonome et indépendante dans le cadre de son domaine décisionnel. En accord avec les règlements spécifiques de l'entreprise, il/elle consulte, si nécessaire, ses superviseurs. Il/elle identifie et exploite les opportunités de faire la promotion de son entreprise en tant que partenaire commercial potentiel pour les clients.

	<ul style="list-style-type: none"> • identifier et exploiter les opportunités de vente (par ex. présenter l'entreprise à un nouveau client) • résoudre les problèmes et prendre des décisions 	
TWT A.2 Gestion des plaintes et des conflits avec les clients (niveau professionnel)		
<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • expliquer les règles de communication et de comportement ainsi que les stratégies de désescalade en cas de conflits et de plaintes • décrire les structures organisationnelles, les processus internes ainsi que son propre rôle et le cadre décisionnel entre le client et l'entreprise • décrire les stratégies de résolution de problème 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • faciliter la désescalade dans les conflits, si nécessaire • contribuer à la gestion des conflits et des plaintes de manière orientée résultat • contribuer activement à la résolution des problèmes • pratiquer l'écoute active • faire preuve de compétences relationnelles, négocier et persuader • résoudre les problèmes et prendre des décisions 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) contribue à la gestion, la résolution et/ou la désescalade des conflits par son comportement et par les mesures qu'il/elle prend. Si nécessaire, il/elle consulte ses superviseurs afin de trouver une solution à une situation.</p>
TWT A.6 Service client (camion)		
<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • citer les dispositions légales à propos des tâches réalisées auprès des clients • expliquer les réglementations en matière de santé et sécurité au travail concernant le travail avec les clients • décrire les différents types de services de vente et de livraison fournis dans le contexte des ordres de transport • décrire les différents types d'enregistrements de transport et, le cas échéant, les outils et dispositifs numériques régulièrement utilisés pour les préparer 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • organiser son propre travail et celui des autres • superviser d'autres personnes, travailler sous supervision et en équipe avec d'autres personnes et apporter de l'aide • communiquer efficacement avec les autres et leur donner des instructions, expliquer les tâches et les stratégies à d'autres personnes • travailler avec les différents types d'équipements habituellement utilisés par les clients et/ou utiliser des équipements techniques après une brève présentation • appliquer les réglementations en matière de santé et sécurité au travail concernant le travail avec les clients 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) travaille avec les clients de façon autonome et indépendante, par ex. pour le chargement/déchargement, la sécurisation de la charge ou les tâches administratives nécessaires liées à l'ordre de transport. Il/elle donne des instructions au client, si nécessaire, apporte une assistance et prend soin des équipements fournis par le client pour effectuer son travail. Il/elle fournit aux clients des services particuliers non liés au transport, conformément à l'offre de services de l'entreprise.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • travailler avec les différents types d'enregistrements de transport nécessaires • se servir des outils et dispositifs numériques régulièrement utilisés pour préparer les enregistrements de transport • identifier les services de vente et de livraison applicables et les assurer efficacement auprès des clients • contribuer activement à la résolution des problèmes 	
--	---	--

TWT A.7 Service client dans les bus/cars (niveau professionnel)

<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • décrire les différents types de service (services de vente, touristiques et d'assistance) fournis par les entreprises de bus • décrire l'utilisation des dispositifs et des applications numériques/embarqués pour gérer les bons de commande, les paiements, la communication avec les prestataires de services, les réservations, etc. • décrire l'utilisation des dispositifs de tourisme et de divertissement disponibles dans les cars • décrire les demandes ordinaires des passagers • décrire les différents types d'informations touristiques et celles qui sont les plus importantes le long de l'itinéraire du bus/car • décrire les opportunités de commercialiser les services de son entreprise au cours d'un voyage en car • décrire les stratégies et processus de gestion des demandes des clients au cours du voyage • citer les sources d'information (en ligne) sur les services touristiques et autres 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aider les passagers à passer des commandes de transport consécutif ou pour plus tard (par ex. ticket de bus, taxis) • utiliser les dispositifs et applications numériques/embarqués pour traiter les commandes et les paiements des passagers (par ex. tickets, restauration, achat de produits) • utiliser les dispositifs et applications numériques/embarqués pour traiter les réservations (par ex. hôtel, visites, événements) et commandes liées à l'ordre de transport/au voyage en cours • communiquer efficacement avec les autres prestataires de service (par ex. guides touristiques, restaurants, compagnies de taxi) afin d'organiser les étapes d'un voyage • manipuler les dispositifs numériques de visite et de divertissement à utiliser dans le bus en tant que partie intégrante du service • fournir des services et des conseils particuliers (individuels) aux passagers selon les offres de services de l'entreprise 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) fournit des services d'accompagnement non liés au transport et non obligatoires tels que les informations touristiques et la vente de produits spéciaux aux clients, conformément aux offres de services de l'entreprise.</p>
---	---	--

<ul style="list-style-type: none"> • décrire les stratégies de vente liées aux services (d'accompagnement) concernant le transport de passagers 	<ul style="list-style-type: none"> • présenter les centres d'intérêts aux passagers selon les informations touristiques préparées • identifier et exploiter les opportunités de vente pour l'entreprise • agir en tant qu'ambassadeur de l'entreprise et promouvoir l'image de l'entreprise 	
--	--	--

TWT A.8 Attitude et comportement du conducteur/de la conductrice professionnel(le) en public

<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • expliquer les normes en matière d'apparence extérieure pour les conducteurs/conductrices professionnel(le)s et leur véhicule en public • expliquer les effets et l'importance de l'apparence extérieure sur l'image de la profession • citer et décrire la terminologie et les principes professionnels • expliquer les effets d'une apparence négligée en public • expliquer les normes de communication • décrire les modèles et processus de communication 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'exprimer de façon professionnelle et conviviale et en utilisant son expertise professionnelle • évaluer sa propre apparence et l'adapter en conséquence, si nécessaire • appliquer les modèles et processus de communication • expliquer les aspects techniques et spécifiques au transport 	<p>En public, le conducteur/la conductrice professionnel(le) agit avec compétence et professionnalisme en tant que travailleur qualifié du secteur des transports. Il/elle agit comme un(e) représentant(e) de son entreprise et de la profession. Il/elle contribue ainsi activement à l'image de son entreprise et à l'image des conducteurs/conductrices professionnel(le)s auprès du public. Il/elle est capable d'appliquer les modèles et processus de communication et d'expliquer les aspects techniques et spécifiques au transport.</p>
---	---	--

TWT A.9 Entretien continu des relations client en accord avec la politique de l'entreprise

<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • décrire les mesures possibles de satisfaction du client • décrire les paramètres de la satisfaction du client • décrire les tâches et la structure organisationnelle de l'entreprise et les processus internes 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développer des idées sur la façon d'accroître la satisfaction du client • comprendre les demandes des clients et y répondre 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) contribue activement aux mesures de satisfaction du client spécifiques à l'entreprise. Il/elle met en œuvre les mesures nécessaires dans le cadre de son travail et contribue au développement des mesures possibles pour accroître la satisfaction du client.</p>
---	---	---



Tâche professionnelle transversales B :

Coopération avec les superviseurs, les collègues, les autorités et le public

Compétences minimales

TWT B.1 Comportement lors des opérations de contrôle et de fouille des autorités et avec les inspecteurs (niveau minimum)

Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :

- énumérer les dispositions légales relatives aux opérations de contrôle et de fouille
- décrire les documents et vérifications nécessaires pour les/dans le cadre des opérations de contrôle et de fouille

Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :

- communiquer efficacement (par ex. oralement, par la technologie ou à l'aide de symboles)

Le conducteur/la conductrice facilite le travail des différents types d'inspecteurs. Il/elle facilite la réalisation des inspections et des autres opérations et adopte une attitude et un comportement professionnels et conviviaux.

TWT B.2 Comportement dans les situations de violence causées par d'autres personnes

Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :

- énumérer les risques de (cyber)violence liés à la conduite professionnelle
- décrire les contacts d'urgence, les mesures requises en cas d'urgence et les informations à fournir
- énumérer les itinéraires et les zones à haut risque
- énumérer les charges qui nécessitent une attention particulière concernant la sécurité
- énumérer les charges qui nécessitent une attention particulière concernant la sécurité
- énumérer les indicateurs de cyberattaque associés au véhicule/à l'ensemble de véhicules

Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :

- appliquer des stratégies d'autoprotection lors d'une confrontation à des personnes ou des situations violentes
- appliquer des stratégies de désescalade
- appliquer des mesures préventives contre la (cyber)violence
- faire face aux situations violentes et de cyberattaque potentielle avec professionnalisme et en portant une attention particulière aux mesures d'autoprotection
- prendre des décisions et agir en étant conscient de la situation
- appliquer des stratégies de désescalade

Le conducteur/la conductrice agit de façon préventive dans les situations violentes provoquées par d'autres, par ex. en cas d'acte violent, de vol ou de kidnapping. Il/elle est capable d'identifier les indicateurs de cyberattaque et agit de façon responsable. En outre, il/elle contribue à éviter la survenue de ces situations, par ex. par un choix judicieux des lieux de stationnement ou l'application de mesures de protection contre les cyberattaques.

<ul style="list-style-type: none"> • décrire les mesures et les comportements préventifs contre la (cyber)violence • décrire les stratégies de désescalade et les mesures à prendre immédiatement 	<ul style="list-style-type: none"> • estimer le risque potentiel en matière de danger physique et de cyberattaque dans des situations et des endroits inconnus 	
---	---	--

Compétences de cœur de métier

TWT B.3 Coopération avec les collègues		
<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • expliquer les principes de communication de base • énumérer la terminologie professionnelle • énumérer les différents domaines où la confidentialité est nécessaire • décrire les tâches et la structure organisationnelle de l'entreprise et les processus internes • décrire les différents domaines où la confidentialité à propos de l'entreprise est nécessaire • expliquer les réglementations en matière de santé et sécurité au travail • décrire les stratégies de communication de critiques et expliquer les stratégies de résolution de problème • décrire les domaines où il existe des opportunités de vente et de recrutement pour l'entreprise 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • communiquer efficacement (par ex. oralement, par la technologie ou à l'aide de symboles) • faire preuve de respect envers ses collègues • appliquer à soi-même et aux autres les réglementations en matière de santé et sécurité au travail • préserver la confidentialité • superviser, travailler sous supervision et en équipe avec d'autres personnes et apporter de l'aide sous supervision • donner des instructions aux autres dans différentes situations liées au travail (par ex. le chargement/déchargement) • identifier et exploiter les opportunités de vente/recrutement pour l'entreprise, agir en tant qu'ambassadeur de l'entreprise et promouvoir l'image de l'entreprise 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) travaille de façon autonome et indépendante avec ses collègues dans différentes situations ou domaines (par ex. le chargement et le déchargement, la sécurité de la charge, la sécurité des passagers, le confort des passagers) ou lors des transferts de responsabilité du véhicule. Il/elle supervise ses collègues dans des situations telles que le chargement et le déchargement, la sécurisation de la charge ou lors des transferts de responsabilité du véhicule, travaille en équipe et/ou fournit une assistance. Il/elle identifie et exploite les opportunités de faire la promotion de son entreprise en tant qu'employeur potentiel pour les autres conducteurs et partenaire commercial pour les clients.</p>

TWT B.4 Coopération avec les superviseurs/employeurs

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :

- décrire la terminologie professionnelle et les principes liés au transport
- énumérer les dispositions légales en matière de transport et de conduite professionnelle
- énumérer les principaux aspects du code du travail
- décrire les structures et processus organisationnels des entreprises de transport
- expliquer les stratégies de résolution de problème
- décrire les stratégies de communication de critiques

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :

- communiquer efficacement dans la langue nationale
- parler de façon claire et concise
- débattre des décisions de manière professionnelle avec ses superviseurs
- justifier et discuter de ses décisions auprès de/avec ses superviseurs/employeurs
- expliquer les faits de façon objective et professionnelle
- distinguer les informations qui doivent être communiquées à ses superviseurs/employeurs et à quel moment
- justifier son point de vue avec assurance et professionnalisme
- contribuer activement à la résolution des problèmes
- communiquer efficacement les critiques et suggestions
- résoudre les problèmes et prendre des décisions

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) transmet à ses superviseurs toutes les informations pertinentes en plus de celles liées à l'ordre de transport et adopte une attitude professionnelle pour les critiques/la résolution des problèmes.

TWT B.1 Comportement lors des opérations de contrôle et de fouille des autorités et avec les inspecteurs (niveau professionnel)

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :

- énumérer les dispositions légales relatives au transport routier
- énumérer la terminologie et les principes professionnels
- décrire les paramètres généraux de la branche transport et logistique/passagers
- décrire les normes, modèles et processus de communication

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :

- débattre des données officielles et des critiques avec professionnalisme, assurance et courtoisie envers les inspecteurs
- expliquer son propre point de vue avec professionnalisme, assurance et courtoisie et communiquer poliment des suggestions
- expliquer les faits de façon objective et professionnelle

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) travaille main dans la main avec les différents types d'inspecteurs. Il/elle facilite la réalisation des inspections et des autres opérations et adopte une attitude et un comportement professionnels et conviviaux. Le conducteur/la conductrice professionnel(le) agit de façon préventive lors du traitement des problèmes et prend les mesures nécessaires pour essayer de les résoudre.

<ul style="list-style-type: none"> • expliquer les stratégies de résolution des problèmes et de gestion des conflits • expliquer les effets et l'importance de l'apparence extérieure sur les relations sociales 	<ul style="list-style-type: none"> • contribuer activement à la résolution des problèmes • accepter l'échec et les critiques associées de façon professionnelle • faire preuve de compréhension de la législation et de la conformité 	
--	--	--

TWT B.6 Responsabilité et comportement du conducteur professionnel envers le public

<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • décrire les effets des transports routiers sur l'environnement • citer les dispositions légales correspondantes • citer les considérations et les normes éthiques • décrire l'importance de son travail pour la sécurité routière • décrire les effets des manquements dans son travail sur la sécurité routière • citer les tendances en matière de transport et d'énergie 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • baser son comportement sur la conscience qu'il/elle a de son rôle dans la société, l'économie et l'environnement et intégrer cette attitude et cette responsabilité à son travail quotidien 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a une responsabilité envers le public Son comportement professionnel vise par conséquent à assurer la sécurité routière et à protéger l'environnement et l'infrastructure de transport. Il/elle oriente son comportement professionnel vers le respect des dispositions légales et des normes d'éthique et agit de façon responsable envers le public, ses supérieurs, ses employeurs, les clients et les autres personnes dans le cadre de son professionnalisme.</p>
---	--	---



Tâche professionnelle transversale C : Santé et sécurité au travail et mode de vie sain

Compétences minimales

TWT C.1 Évaluation de l'état physique et mental personnel et, si nécessaire, adoption de mesures appropriées

Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :

- décrire les symptômes de fatigue et de stress et leurs effets
- décrire les mesures pour faire face à la fatigue et au stress
- décrire les mesures de préparation physique/mentale au parcours routier
- citer les règles et les réglementations relatives aux drogues et à l'alcool
- décrire les effets des drogues/de l'alcool sur la santé et sur la capacité à conduire/accompagner des véhicules autonomes
- décrire les effets des maladies/des médicaments sur la capacité à conduire/accompagner des véhicules autonomes
- décrire les outils (numériques, intégrés dans le véhicule ou ailleurs) de surveillance médicale de l'aptitude personnelle à conduire/accompagner des véhicules autonomes ainsi que les mesures associées
- citer les soins médicaux (par ex. DocStop) qui sont accessibles aux conducteurs/conductrices professionnel(le)s lors d'un parcours routier

Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :

- identifier les indicateurs de l'état de santé personnel (par ex. fatigue, douleur, stress), le cas échéant avec l'aide d'outils (numériques)
- faire face à la fatigue et au stress et/ou prendre les mesures nécessaires
- se préparer mentalement et physiquement au parcours routier
- identifier les changements d'état physique/mental, le cas échéant avec l'aide d'outils (numériques), et réagir en conséquence
- se servir des outils (numériques) de surveillance médicale de l'aptitude personnelle à conduire et interpréter les données obtenues

Le conducteur/la conductrice est capable d'évaluer son état physique et mental, le cas échéant en utilisant des outils numériques, et d'appliquer de façon autonome et indépendante les mesures nécessaires en cas de troubles. Il/elle informe et consulte l'interlocuteur de référence approprié à propos des troubles.

Il/elle prend des décisions en tenant compte de sa responsabilité dans la circulation routière et fait preuve d'un comportement professionnel et d'intégrité.

<ul style="list-style-type: none"> • décrire les tâches et la structure organisationnelle de l'entreprise et les processus internes 		
TWT C.2 Conformité aux mesures en matière de santé et sécurité au travail		
<p>Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • expliquer les prescriptions et règlements en matière de santé et sécurité au travail qui concernent son emploi • décrire les éléments des équipements de protection individuelle et expliquer leur utilisation • expliquer les situations dangereuses dans son travail et leurs risques potentiels • expliquer les risques potentiels de blessures et de dommages • décrire les mesures de prévention des risques • décrire les mesures de premiers secours 	<p>Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • appliquer les mesures de prévention des risques • appliquer les mesures de premiers secours • identifier les situations dangereuses • utiliser correctement les équipements de protection individuelle • identifier les lacunes en matière de santé et sécurité au travail 	<p>Le conducteur/la conductrice identifie les situations qui nécessitent de prendre des mesures en matière de santé et sécurité au travail et applique de façon indépendante les mesures appropriées. Il/elle sensibilise aux lacunes et/ou aux éléments flagrants.</p>

Compétences de cœur de métier

TWT C.3 Mesures de prévention pour préserver les performances physiques et mentales au travail		
<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • décrire les risques qui résultent du manque d'exercice et d'une mauvaise alimentation, en particulier concernant la conduite professionnelle • décrire les mesures de maintien de l'aptitude physique qui peuvent aussi être prises en tenant compte des conditions de travail des conducteurs/conductrices professionnel(le)s 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • appliquer activement les mesures de maintien de l'aptitude physique/mentale et un régime alimentaire sain à côté de son travail quotidien • surveiller étroitement son propre régime alimentaire et sa propre aptitude, en consultant au besoin les personnes compétentes appropriées et, le cas échéant, en prenant des mesures préventives et correctives 	<p>Le conducteur/la conductrice professionnel(le) est capable de prendre des mesures de façon autonome et indépendante afin de prévenir les troubles physiques/mentaux qui sont causés, par exemple, par une mauvaise alimentation ou un manque d'exercice.</p> <p>Il/elle adopte un comportement autocritique à cet égard et fait preuve d'initiative et de créativité pour l'application des mesures appropriées.</p>

<ul style="list-style-type: none"> • citer les bases d'un régime alimentaire sain et les possibilités de mise en œuvre en tenant compte des conditions de travail • décrire les raisons et les possibilités d'assurer un bon équilibre entre travail et vie privée • décrire les raisons et les possibilités d'effectuer des bilans médicaux, ainsi que les réglementations en la matière • énumérer les dispositifs numériques intelligents relatifs à la santé personnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • identifier en temps opportun la nécessité de procéder à des examens médicaux sur la base des dispositions légales et d'une auto-évaluation critique • se servir des dispositifs numériques intelligents dans le domaine de la santé personnelle (par ex. montres intelligentes) 	
--	--	--



Tâche professionnelle transversale D : Enseignement et formation professionnels continus

Compétences minimales

TWT D.1 Mise à niveau des connaissances et compétences professionnelles conformément aux dispositions légales

Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :

- énumérer les dispositions légales relatives à l'enseignement et la formation professionnels continus et complémentaires concernant les conducteurs/conductrices professionnel(le)s ainsi que les preuves et certificats requis en la matière

Le conducteur/la conductrice a les capacités suivantes :

- déterminer les besoins et les exigences en matière d'enseignement et de formation professionnels continus pour la mise en œuvre de ses tâches

Le conducteur/la conductrice prend soin de mettre à jour ses connaissances et compétences professionnelles en fonction des dispositions légales.

Compétences de cœur de métier

TWT D.2 Tirer parti des opportunités d'apprentissage offertes dans son propre domaine d'activité

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :

- expliquer la nécessité et le but de l'enseignement et de la formation professionnels continus et complémentaires pour les conducteurs/conductrices professionnel(le)s
- identifier les opportunités formelles en matière d'enseignement et de formation professionnels continus pour les conducteurs/conductrices professionnel(le)s

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) a les capacités suivantes :

- distinguer et comparer les différents types d'opportunités d'apprentissage et choisir la mieux appropriée
- identifier et exploiter les opportunités d'apprentissage informelles ou non sur le lieu de travail

Le conducteur/la conductrice professionnel(le) prend soin de façon autonome et indépendante de mettre à jour ses connaissances et compétences professionnelles en fonction des obligations légales et en ce qui concerne les changements et les innovations dans ou en relation avec son domaine de travail. Il/elle tire parti des différents types d'apprentissage et est capable de choisir des opportunités d'apprentissage adaptées à ses préférences et possibilités personnelles.

<ul style="list-style-type: none"> • identifier les opportunités informelles en matière d'enseignement et de formation professionnels continus pour les conducteurs/conductrices professionnel(le)s • décrire les stratégies d'apprentissage autorégulé • identifier les possibilités d'apprentissage sur le lieu de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • appliquer des stratégies d'apprentissage autorégulé dans le cadre des différents types d'opportunités d'apprentissage • mettre en œuvre les différentes mesures pour apporter les preuves et les certificats de formation continue exigés par la loi • utiliser efficacement les différentes technologies qui favorisent l'apprentissage 	
---	--	--